



DÉMÉNAGER : VOS DEMARCHES

Deux mois avant votre déménagement

- Demandez des devis auprès de plusieurs sociétés de déménagement.
- Comparez leurs prix et les services proposés.
- Si vous déménagez vous-même,
 - réservez un véhicule de déménagement (remorque, camionnette,....)
 - procurez-vous du matériel de déménagement (caisses, papier collant, feutres, papier d'emballage, plastiques de protection,.....)
 - réservez auprès de la commune un emplacement pour stationner votre véhicule lors du déménagement
 - contractez une assurance pour votre déménagement

Vingt jours avant votre départ

- Contactez votre assureur pour transférer votre assurance vol et incendie sur votre nouveau logement.
- Dans la majorité des cas, vous avez droit à un jour de congé pour votre déménagement. Fixez-le avec votre employeur

Quinze jours avant votre départ

- Commencez à mettre vos affaires en caisses. Attention : cet exercice s'avère toujours beaucoup plus long que prévu!
- Avant de commencer à emballer vos objets, il est bon de faire le tour de votre garde robe et de vos diverses armoires et de vous débarrasser de ce que vous n'utiliserez plus (donnez-le à des œuvres de charité ou faites une brocante).
- Ne remplissez pas trop vos caisses... elles risquent de devenir intransportables. Mélangez les objets lourds et légers.
- N'inscrivez pas le contenu sur les caisses.... Un cambrioleur retrouverait immédiatement ce qui l'intéresse. Numérotez vos caisses et faites une liste de leur contenu. Inscrivez sur la caisse la pièce dans laquelle elle doit être transportée dans votre nouveau logement.
- Si vous démontez des meubles, numérotez-en les pièces détachées et faites, au besoin, un plan pour pouvoir facilement les remonter. Conservez les clés, vis, attaches,... dans une enveloppe solidement attachée au meuble.



- Mettez les objets de valeur en lieu sûr. Conservez ensemble tous les documents importants (diplômes, livret et contrats de mariage, titres de propriété, documents bancaires, dossiers médicaux, contrat des travail...) et déposez-les chez des proches avant de déménager. Vous éviterez de les égarer dans le flot de caisses du déménagement.

Dix jours avant votre départ

- Demandez à vos proches de garder vos enfants le jour du déménagement.
- Prévoyez les clôtures et ouvertures des compteurs d'eau, gaz et électricité.
- Prévoyez le transfert de votre ligne téléphonique (Appelez le numéro vert de Belgacom: 0800/33 800)
- Prévoyez la remise des clés de votre habitation actuelle et la réception des clés de votre future habitation
- Complétez à la poste un formulaire de transfert de courrier. Moyennant un prix forfaitaire (moins de 25 €), tout votre courrier adressé à votre ancien domicile sera automatiquement réexpédié à votre nouvelle adresse.
- Fixez les dates des états des lieux d'entrée et de sortie.
- Envoyez un avis de changement d'adresse à votre banque, votre mutuelle, votre compagnie d'assurances, aux magazines et quotidiens auxquels vous êtes abonnés, votre employeur, vos amis, votre famille, l'école de vos enfants...

Quelques jours avant le déménagement

- Prévoyez un grand nettoyage de votre nouvelle habitation.
- Faites changer les clés des portes d'entrée de votre nouvelle habitation.
- Débranchez votre frigo et votre freezer et nettoyez-les.
- Mettez éventuellement en marche le chauffage dans votre nouveau logement
- Préparez une valise avec les affaires indispensables pour votre première nuit, ainsi qu'un carton contenant un « kit de survie » (objets et aliments indispensables pour les premières 24 heures dans votre nouveau logement). Conservez-les à part dans votre voiture.



Affaires indispensables:	Kit de survie:
<ul style="list-style-type: none">○ draps et serviettes○ ciseaux et couteau○ trousse de toilette○ café, tasses, machine à café, eau et autres boissons	<ul style="list-style-type: none">○ vêtements de rechange et pyjama○ assiettes, couverts et verres○ téléphone & réveil○ papier de toilette, essuie-tout, savon, sacs poubelle○ papier, bics, papier collant

Le jour de votre déménagement

- Conservez votre argent, vos chèques, vos cartes de banques, vos clés... dans une pochette que vous garderez sur vous tout au long de la journée.
- En quittant votre ancienne habitation:
 - Fermez le gaz, l'eau et l'électricité, et faites le relevé des compteurs.
 - Vérifiez la fermeture de toutes les portes et fenêtres
 - Remettez vos anciennes clés
- En arrivant dans votre nouvelle habitation:
 - Si vous faites appel à un déménageur, vérifiez que vos meubles et autres objets n'ont subi aucun dommage lors du transport. Les sociétés de déménagement sont en principe assurées contre ces risques.
 - Ne déposez pas dans la rue des cartons d'emballage de chaîne HiFi, ordinateurs,.... Cela pourrait attirer de potentiels cambrioleurs.
 - Attendez 24 heures avant de rebrancher votre frigo et votre freezer.
 - Faites le relevé des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité

Après votre déménagement

- Envoyez un avis de changement d'adresse chaque fois que vous recevez un courrier adressé à votre ancienne adresse.
- Rendez-vous à votre nouvelle maison communale pour vous domicilier.
- Saluez vos nouveaux voisins.